



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

# Patrimoine mondial

# 17 GA

Distribution limitée

WHC-09/17.GA/4  
Paris, 31 juillet 2009  
Original: anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,  
LA SCIENCE ET LA CULTURE

DIX-SEPTIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTATS  
PARTIES À LA CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION  
DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

Paris, Siège de l'UNESCO  
23 – 28 octobre 2009

**Point 4 de l'ordre du jour provisoire : Rapport du Comité intergouvernemental de la protection du patrimoine mondial culturel et naturel sur ses activités (2008-2009)**

## PRÉSENTATION

L'Article 29.3 de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* (ci-après dénommée « la *Convention* ») dispose que « le Comité présente un rapport sur ses activités à chacune des sessions ordinaires de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ».

Le présent rapport contient des informations sur les principales activités et décisions du Comité du patrimoine mondial depuis la 16<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des États parties à la *Convention* tenue les 24 et 25 octobre 2007.

Le rapport sera inclus en tant que l'un des « Rapports statutaires des comités et conseils intergouvernementaux de l'UNESCO soumis à la Conférence générale et rapports des conférences gouvernementales, régionales ou internationales » (35C/REP/13) et ne requiert pas de décision de la part de la Conférence générale.

## I. Vue d'ensemble et structure du document

1. Ce document est destiné à fournir à la Conférence générale des informations concernant les principales activités et décisions du Comité du patrimoine mondial depuis la 16e Assemblée générale des États parties (24-25 octobre 2007) pour la mise en œuvre de la *Convention*.

2. Afin de mieux présenter les diverses informations contenues dans ce document, les principales activités et décisions du Comité du patrimoine mondial ont été regroupées selon ses objectifs stratégiques. Ceux-ci, adoptés par le Comité lors de sa 26e session (Budapest, 2002), sont les suivants :

- a) renforcer la **crédibilité** de la Liste du patrimoine mondial ;
- b) assurer la **conservation** efficace des biens du patrimoine mondial ;
- c) favoriser le développement d'un renforcement effectif des **capacités** dans les États parties ;
- d) développer la sensibilisation du public, la participation et l'appui au patrimoine mondial par la **communication**<sup>1</sup>.

3. Aux quatre objectifs stratégiques mentionnés ci-dessus (également appelés « 4 C »), le Comité a décidé, à sa 31e session (Christchurch, 2007), d'ajouter un « 5e C » pour « communautés » qui se lit comme suit : « Valoriser le rôle des **communautés** dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* » (décision **31 COM 13B**).

## II. Informations générales

### A. Nombre d'États parties à la *Convention du patrimoine mondial*

4. Au mois d'avril 2009, 186 États sont parties à la *Convention*<sup>2</sup>. Depuis la 16e Assemblée générale (24-25 octobre 2007), les îles Cook ont adhéré à la *Convention*.

### B. Membres actuels du Comité du patrimoine mondial et du Bureau

5. 21 membres : Australie, Bahreïn, Barbade, Brésil, Canada, Chine, Cuba, Egypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Israël, Jordanie, Kenya, Madagascar, Maroc, Maurice, Nigéria, Pérou, République de Corée, Suède et Tunisie.

Leur mandat est le suivant :

Jusqu'à la **fin de la 35e session de la Conférence générale** (2009) : Canada, Cuba, Espagne, États-Unis d'Amérique, Israël, Kenya, Madagascar, Maroc, Maurice, Pérou, République de Corée et Tunisie.

---

<sup>1</sup> Voir la décision **26 COM 17.1** (Budapest, 2002).

<sup>2</sup> La liste des États parties à la *Convention du patrimoine mondial* est disponible à l'adresse internet suivante <http://whc.unesco.org/fr/etatsparties>

**Membres du Bureau du Comité du patrimoine mondial depuis juillet 2007**

JUILLET 2007 - JUILLET 2008	JUILLET 2008 – JUILLET 2009
Présidente : Dr. <b>Cristina Cameron</b> , Canada	Présidente : S. Exc. Mme <b>María Jesús San Segundo</b> , Espagne
Rapporteur : Mme <b>Alissandra Cummins</b> , Barbade	Rapporteur : M. <b>Antonio Otavio Sá Ricarte</b> , Brésil
Israël	Australie
Kenya	Barbade
Pérou	États-Unis d'Amérique
République de Corée	Kenya
Tunisie	Tunisie

**C. Nombre de sièges au Comité du patrimoine mondial réservés aux États parties sans bien sur la Liste du patrimoine mondial**

6. Conformément à l'article 14.1 du *Règlement intérieur* de l'Assemblée générale des États parties à la *Convention*, le Comité du patrimoine mondial a décidé de réserver **un** siège au sein du Comité à élire par l'Assemblée générale lors de sa 16e session (UNESCO, 24-25 octobre 2007) pour un État partie n'ayant aucun bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial (décision **31 COM 6**, paragraphe 6).

**D. Réunions statutaires du patrimoine mondial depuis la 16e Assemblée générale (24-25 octobre 2007)**

SESSION	LIEU	DATES	DOCUMENTS PRÉPARÉS
32e session du Comité du patrimoine mondial ( <b>32 COM</b> )	Québec	2-10 juillet 2008	36 documents de travail / 18 documents d'information (WHC-08/32.COM/)
33e session du Comité du patrimoine mondial ( <b>33 COM</b> )	Séville	22-30 juin 2009	33 documents de travail / 13 documents d'information (WHC-09/33.COM/)
<b>TOTAL : 69 documents de travail / 31 documents d'information (100 documents au total)</b>			

## E. Renforcer la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial

### *Propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial*

#### *Inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial depuis la 16e Assemblée générale (24-25 octobre 2007)*

Région	Nouveaux biens culturels	Nouveaux biens naturels	Nouveaux biens mixtes	Total
Afrique	4	0	0	4
États arabes	1	1	0	2
Asie/Pacifique	10	2	0	12
Europe/Amérique du Nord	12	6	0	18
Amérique latine/Caraïbes	3	1	0	4
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>40</b>

7. Le nombre total de biens sur la Liste du patrimoine mondial en juillet 2009 s'élève à 890 (689 biens culturels, 176 biens naturels et 25 biens mixtes)<sup>3</sup>. Ces biens sont situés dans 148 États parties (ce qui signifie que 38 États parties n'ont pas de bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial). 166 États parties ont présenté des Listes indicatives de biens qu'ils pourraient décider de proposer pour inscription dans les années à venir.

#### *Inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis la 16e Assemblée générale (24-25 octobre 2007)*

Session du Comité	Nombre de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril	Nombre de biens retirés de la Liste du patrimoine mondial en péril
<b>32 COM (Québec, 2008)</b>	Aucun	Aucun
<b>33 COM (Séville, 2009)</b>	<b>3</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réseau de réserves du Récif de la Barrière du Belize (Belize)</li><li>- Parc national de Los Katíos (Colombie)</li><li>- Monuments historiques de Mtskheta (Géorgie)</li></ul>	<b>1</b> Cité fortifiée de Bakou avec le palais des Chahs de Chirvan et la tour de la Vierge (Azerbaïdjan)

<sup>3</sup> La Liste du patrimoine mondial est disponible sur internet à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/list/>

8. Le nombre total de biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril à fin juillet 2009 s'élève à 31 (16 biens culturels et 15 naturels)<sup>4</sup>. Ces biens sont situés dans 24 États parties.

### ***Suppression de biens de la Liste du patrimoine mondial***

9. Pour la seconde fois dans l'histoire de la *Convention*, le Comité du patrimoine mondial a décidé de retirer un bien, la **Vallée de l'Elbe à Dresde (Allemagne)**, de la Liste du patrimoine mondial parce que l'État partie a manqué à ses obligations définies par la *Convention*. La construction d'un pont au cœur de ce paysage culturel a eu pour effet de détériorer le bien au point d'en faire disparaître la valeur universelle exceptionnelle (décision **33 COM 7A.26**).

10. Le **Sanctuaire de l'oryx arabe (Oman)** a été le premier bien à être retiré de la Liste du patrimoine mondial en 2007 (décision **31 COM 7B.11**).

### ***Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible***

11. Des réunions et des ateliers internationaux, interrégionaux et régionaux ont été organisés dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie globale, notamment :

- Organisation de la réunion sur l'avenir de la *Convention du patrimoine mondial* (Siège de l'UNESCO, 25-27 février 2009) ;
- Réunion sur la préhistoire et la *Convention du patrimoine mondial* : Vers un plan d'action et des études thématiques liées (Siège de l'UNESCO, 3-4 novembre 2008) ;
- Réunion sur l'évolution de l'homme et la *Convention du patrimoine mondial* (Burgos, Espagne, 21-25 mars 2009) ;
- Réunion sur les sites préhistoriques (Manama, Bahreïn, 9-13 mai 2009) ;
- Atelier d'experts internationaux sur les biens transnationaux naturels en série organisé par l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (Vilm, Allemagne, novembre 2008) ;
- Atelier d'information national sur la *Convention du patrimoine mondial* pour la préparation d'un dossier d'inscription pour les forêts sèches (Tuléar, Madagascar, septembre 2008) ;
- Formation à la préparation du projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle à Dar es salaam (Tanzanie, mars 2009) ;
- Atelier de deux semaines sur la préparation de dossiers de propositions d'inscription au patrimoine mondial (Lesotho, novembre 2008) ;
- Ateliers sous-régionaux sur la proposition d'inscription en série des routes de la soie (Xi'an, Chine, juin 2008 et Almaty, Kazakhstan, mai 2009) ;

---

<sup>4</sup> La Liste du patrimoine mondial en péril est disponible sur internet à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/peril>

- Ateliers de méthodologie scientifique tenus conjointement par UNESCO-IICAS (Institut international pour les études d'Asie centrale) (Samarkand, Ouzbékistan, mars 2009) pour la proposition d'inscription au patrimoine mondial en série de l'art rupestre d'Asie centrale ;
- Atelier sous-régional consultatif du patrimoine mondial pour la promotion de la coopération transfrontalière en Asie (Oulan Bator, Mongolie, septembre 2008) ;
- Atelier national sur la liste indicative de biens du patrimoine mondial naturels et mixtes (Pékin, Chine, janvier 2009) ;
- Réunion internationale d'experts organisée par l'UNESCO sur "le changement climatique et le développement durable de l'Arctique : défis scientifiques, sociaux, culturels et éducatifs" (Monaco, mars 2009) ;
- Réunion sur la révision de la liste indicative du Brésil (Rio de Janeiro, octobre 2008).

12. Des informations concernant toutes ces activités figurent dans le document *WHC-09/33.COM/5A*.

#### **F. Assurer la conservation effective des biens du patrimoine mondial**

***Rapports sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial étudiés par le Comité depuis la 16e Assemblée générale (24-25 octobre 2007)***

<b>32 COM</b>	<b>LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PÉRIL</b>	<b>LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL</b>
Afrique	12	14
États arabes	5	12
Asie/Pacifique	6	27
Europe/Amérique du Nord	3	54
Amérique latine/Caraïbes	4	21
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>128</b>
<b>33 COM</b>	<b>LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PÉRIL</b>	<b>LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL</b>
Afrique	12	19
États arabes	5	14
Asie/Pacifique	6	31
Europe/Amérique du Nord	3	61
Amérique latine/Caraïbes	4	22
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>147</b>

**Assistance internationale (AI) du Fonds du patrimoine mondial approuvée depuis la 16e Assemblée générale (24-25 octobre 2007)<sup>5</sup>**

RÉGIONS	NOMBRE D'ÉTATS PARTIES DEMANDEURS D'AI	NOMBRE DE DEMANDES	MONTANT TOTAL APPROUVÉ (en dollars)
Afrique	6	7	198.632
États arabes	2	2	48.650
Asie et Pacifique	9	10	344.992
Europe et Amérique du Nord	0	0	0
Europe centrale et orientale	2	3	64.960
Amérique latine et Caraïbes	7	8	323.389
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>30</b>	<b>960.623</b>

**Rapports périodiques**

13. Dans le cadre de l'Année de réflexion sur la soumission de rapports périodiques (décision **7 EXT.COM 5**), et suite à la décision du Comité du patrimoine mondial de reporter à deux ans le début du prochain cycle de rapports périodiques pour procéder à l'étude et à la réflexion sur le premier cycle (décision **30 COM 11.G**, paragraphe 5), le Centre du patrimoine mondial a organisé au Siège de l'UNESCO une réunion sur l'Année de réflexion sur la soumission de rapports périodiques (le 28 novembre 2007) afin de présenter aux Etats parties les sections I et II des questionnaires révisés, tels que rédigés par l'atelier sur la simplification des questionnaires. Les États parties ont ensuite été invités à participer à l'essai sur le terrain de la version révisée du questionnaire.

14. Les essais sur le terrain ont eu lieu entre janvier et mars 2008, concernant 32 biens du patrimoine mondial dans 19 Etats parties. Afin d'intégrer dans la version révisée du questionnaire toutes les observations soumises par les Etats parties, une dernière réunion du groupe de travail sur la simplification du questionnaire des rapports périodiques et la mise en place d'indicateurs a eu lieu au Siège de l'UNESCO (31 mars - 4 avril 2008). La dernière version consolidée des questionnaires a été présentée au Comité du patrimoine mondial à sa 32e session en juillet 2008 et a été approuvée à cette occasion (décision **32 COM 11E**).

15. À cette même session, le Comité du patrimoine mondial a lancé le deuxième cycle de l'exercice des Rapports périodiques. Les États arabes représentent la première région impliquée dans le processus. Une première réunion régionale sur le rapport périodique dans les Etats arabes a eu lieu à Manama, Royaume de Bahreïn, du 14 au 17 décembre 2008. Trois réunions sous-régionales, financées par le gouvernement des Pays-Bas, ont eu lieu respectivement à Amman, Jordanie (du 6 au 9 avril 2009), à Doha, Qatar (du 27 au 30 avril 2009) et Meknès, Maroc (du 2 au 5 juin 2009) en vue de répondre aux questions des États Parties sur le remplissage des questionnaires de soumission des rapports périodiques et la rédaction de déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle. Les projets de déclarations

<sup>5</sup> Assistance internationale approuvée entre le 24 octobre 2007 et le 27 juillet 2009.

rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle, ainsi que le remplissage des Sections I et II des questionnaires devaient être soumis par tous les Etats parties arabes au 31 juillet 2009.

16. En vue de préparer le deuxième cycle de la soumission de rapports périodiques dans la Région Afrique, un atelier sur la préparation de déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle pour la région Afrique, financé par le gouvernement suisse et par le Fonds du patrimoine mondial africain, a été organisé à Dar-es-Salaam, République-Unie de Tanzanie, du 2 au 4 mars 2009. Le Comité du patrimoine mondial, à sa 33e session en juin 2009, a lancé le deuxième cycle de l'exercice de rapport périodique pour la région Afrique (décision **33 COM 11C**).

### ***Mécanisme de suivi renforcé***

17. À sa 31e session (Christchurch, 2007), le Comité du patrimoine mondial a adopté avec effet immédiat le mécanisme de suivi renforcé proposé par le Directeur général pour assurer la bonne mise en œuvre de ses décisions sur l'état de conservation des biens. Le Comité a souligné que le suivi renforcé était un processus constant de collaboration avec l'État partie concerné (décision **31 COM 5.2**).

18. Lors de sa 32e session (Québec, 2008), le Comité a décidé d'appliquer (ou de continuer d'appliquer) ce mécanisme de suivi renforcé aux biens ci-après du patrimoine mondial :

- (i) Parc national des Virunga (République démocratique du Congo) - Continuation
- (ii) Parc national de Kahuzi-Biega (République démocratique du Congo) - Continuation
- (iii) Parc national de la Garamba (République démocratique du Congo) - Continuation
- (iv) Parc national de la Salonga (République démocratique du Congo) - Continuation
- (v) Réserve de faune à okapis (République démocratique du Congo) – Continuation
- (vi) Vallée de l'Elbe à Dresde (Allemagne) - Continuation
- (vii) Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts (site proposé par la Jordanie) – Continuation
- (viii) Bordeaux, Port de la Lune (France) – Nouvelle demande
- (ix) Tombouctou (Mali) – Nouvelle demande
- (x) Sanctuaire historique de Machu Picchu (Pérou) – Nouvelle demande
- (xi) Samarkand – carrefour de cultures (Ouzbékistan) – Nouvelle demande

19. Après la 32e session, mais avant la 33e (Séville, 2009), le mécanisme de suivi renforcé a également été appliqué par le Directeur général de l'UNESCO à deux autres biens :

- (i) Monuments médiévaux au Kosovo (Serbie) – Nouvelle demande
- (ii) Temple de Preah Vihear (Cambodge) – Nouvelle demande

20. Lors de sa 33e session (Séville, 2009), le Comité a décidé d'appliquer (ou de continuer d'appliquer) ce mécanisme de suivi renforcé aux biens ci-après du patrimoine mondial :

- (i) Parc national des Virunga (République démocratique du Congo) - Continuation
- (ii) Parc national de Kahuzi-Biega (République démocratique du Congo) - Continuation
- (iii) Parc national de la Garamba (République démocratique du Congo) - Continuation
- (iv) Parc national de la Salonga (République démocratique du Congo) - Continuation
- (v) Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts (site proposé par la Jordanie) – Continuation
- (vi) Monuments médiévaux au Kosovo (Serbie) – Continuation
- (vii) Temple de Preah Vihear (Cambodge) – Continuation
- (viii) Parc national du Manovo-Gounda St Floris (République centrafricaine) – Nouvelle demande

Le Comité a décidé de ne plus l'appliquer aux biens ci-après :

- (i) Vallée de l'Elbe à Dresde (Allemagne) – retirée de la Liste du patrimoine mondial
- (ii) Sanctuaire historique de Machu Picchu (Pérou)
- (iii) Bordeaux, Port de la Lune
- (iv) Tombouctou (Mali)
- (v) Samarkand – carrefour de cultures (Ouzbékistan)
- (vi) Réserve de faune à okapis (République démocratique du Congo)

### **Conférences et colloques internationaux**

21. Plusieurs conférences et colloques internationaux sur différents sujets relatifs au patrimoine mondial ont été organisés par le Centre du patrimoine mondial ou avec son assistance. Une liste complète de ces activités figure dans les documents *WHC-08/32.COM/5* et *WHC-09/33.COM/5A*.

22. Un atelier sur l'Avenir de la *Convention du patrimoine mondial* s'est déroulé au Siège de l'UNESCO du 25 au 27 février 2009. Lors de sa 33e session (Séville, 2009), en conformité avec l'Article 20 du Règlement intérieur du Comité du patrimoine mondial relatif à la création d'organes consultatifs, le Comité a établi un groupe de travail ouvert chargé de réfléchir à l'avenir de la *Convention du patrimoine mondial* à titre d'organe consultatif (Décision **33 COM 14A.1**). Le Comité a décidé que le **Projet de Vision** pour la mise en œuvre de la *Convention*, qui reflète et s'appuie sur les objectifs de Crédibilité, Conservation, renforcement des Capacités, Communication et Communautés (Annexe 1 de la Décision **33 COM 14A.1**) et le document *WHC-09/33.COM/14A* doivent être présentés comme base de discussion à l'Assemblée générale et à la 34e session du Comité (Décision **33 COM 14A.2**)<sup>6</sup>.

## **G. Favoriser le développement d'un renforcement effectif des capacités dans les États parties**

### **Stratégie globale de formation**

23. Le Centre du patrimoine mondial a continué à promouvoir le développement de mesures efficaces de **renforcement des capacités** avec des stages de formation, des séminaires et autres activités de coopération technique, ainsi que des ateliers de conservation sur site (une liste de ces formations et activités figure dans les documents *WHC-08/32.COM/5* et *WHC-09/33.COM/5A*).

### **Activités éducatives**

24. Plusieurs ateliers et stages de formation internationaux et régionaux ont été organisés par le Centre du patrimoine mondial ou avec son assistance pour développer des activités éducatives relatives au patrimoine mondial (une liste complète de ces formations et activités figure dans les documents *WHC-08/32.COM/5* et *WHC-09/33.COM/5A*).

---

<sup>6</sup> Document *WHC-09/17.GA/9* (Avenir de la *Convention du patrimoine mondial*).

25. Le Kit pédagogique sur le patrimoine mondial aux mains des jeunes à l'usage des enseignants a été produit en amharique, en arabe (deuxième édition), en bulgare, en lituanien et en portugais, ce qui porte à 33 le nombre de versions linguistiques.

26. Les 6ème, 7ème et 8ème épisodes de la série de dessins animés « Patrimoinito et les Aventures du patrimoine mondial » ont été réalisés et diffusés à l'école et en dehors.

## **H. Augmenter la sensibilisation, l'implication et le soutien du public à l'égard du patrimoine mondial par la communication**

### ***Sensibilisation***

27. En 2008, le site internet du patrimoine mondial <http://whc.unesco.org> a reçu en moyenne 18.015 visiteurs par jour. Le nombre d'utilisateurs a augmenté de 15 %, passant de 5.723.429 en 2007 à 6.593.710 visiteurs en 2008.

28. Trois e-mail des bulletins d'information "WH-Info" ont été envoyés entre octobre 2008 et juin 2009 à plus de 60.000 membres inscrits sur le site du patrimoine mondial.

29. Des articles et des entretiens sur le patrimoine mondial ont été publiés à la suite d'un travail avec de nombreux médias nationaux et internationaux de renom.

### ***Publications***

30. 100.000 cartes du patrimoine mondial en anglais, français et espagnol ont été réalisées et diffusées en collaboration avec le National Geographic et Hewlett Packard (2007-2008) et avec le National Geographic et UNF (2008-2009). En outre, des éditions en langues locales du National Geographic Magazine (en bulgare, tchèque, danois, finnois, norvégien, roumain, serbe et suédois) ont assuré la diffusion de plus de 200.000 exemplaires des versions 2007-2008 et 2008-2009 de la carte.

31. Trois nouvelles publications (numéros 23 à 25) ont été publiées dans la série des Cahiers du patrimoine mondial : *Trousse à outils : amélioration de notre patrimoine* ; *Art rupestre dans les Caraïbes* ; *Patrimoine mondial et zones tampons*.

32. Sept numéros de la revue trimestrielle du patrimoine mondial ont été publiés (n° 47 à 53).

33. Un inventaire des publications du patrimoine mondial est inclus dans les documents *WHC-08/32.COM/5* et *WHC-09/33.COM/5A*.

### ***Accords bilatéraux avec des États parties et partenariats***

34. Depuis 2003, un inventaire des accords mettant l'accent sur le patrimoine mondial a été créé pour fournir un rapport consolidé du soutien accordé aux sites du patrimoine mondial par les États parties, les agences gouvernementales nationales et internationales, les universités, les fondations et autres partenaires de la société civile. 112 accords ont été signés, dont 22 sont des accords bilatéraux avec les États parties. Sept sont encore en cours d'exécution tandis que les autres sont maintenant terminés. Le Centre gère la totalité de ces accords en coopération avec les services centraux de l'UNESCO et fait rapport sur chaque partenariat au Comité du patrimoine mondial et au Conseil exécutif.